

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 111

Artikel: La nouvelle direction du cinéma français

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-735071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un Referendum des spectateurs suisses

Les deux journaux «Ciné Suisse» et «Schweizer Filmzeitung», dirigés par notre distingué confrère Ernest-R. Berner, ont organisé parmi leurs lecteurs un *plébiscite sur les vedettes et les films préférés*, dont voici les résultats:

Actrices suisses:	Suisse		Total
	alémanique	romande	
1 Anne-Marie Blanc	2723	1578	4301
2 Lillian Hermann	1524	1539	3063
3 Yva Bella	—	1291	1291
4 Eleonore Hirt	139	931	1070
5 Rita Liechti	1041	—	1041
6 Floriane Sylvestre	202	764	966
7 Margrit Winter	645	183	828
8 Marion Cherbulez	641	84	725
9 Elsie Attenhofer	581	—	581
10 Marina Rainer	394	—	394

Acteurs suisses:	Suisse		Total
1 Paul Hubschmid	1938	1649	
2 Henry Gretler	2446	443	2889
3 Jean Hort	—	1116	1116
4 Daniel Fillion	—	1108	1108
5 Leopold Biberti	776	71	847
6 Fernand Bercher	—	679	679
7 Lukas Ammann	618	33	651
8 Jean Fleury	—	507	507
9 Ettore Cella	32	364	396
10 Robert Trösch	291	69	360

Actrices étrangères:	Suisse		Total
1 Judy Garland	1008	346	
2 Dorothy Lamour	653	629	1282
3 Bette Davis	461	725	1186
4 Ginger Rogers	726	314	1040
5 Betty Grable	391	646	1037
6 Zarah Leander	730	264	994
7 Hedy Lamarr	604	376	980
8 Danielle Darrieux	67	892	959
9 Linda Darnell	327	494	821
10 Vivien Leigh	473	302	775

Acteurs étrangers:	Suisse		Total
1 Spencer Tracy	1602	958	
2 Tyrone Power	1275	1202	2477
3 Mickey Rooney	1418	716	2134
4 Gary Cooper	768	507	1275
5 Charles Boyer	513	384	897
6 Clark Gable	497	328	825
7 Rober Taylor	384	434	818
8 Errol Flynn	271	536	807
9 James Stewart	499	183	682
10 Jean Gabin	147	461	608

Films suisses:	Suisse		Total
1 Landammann Stauffacher	1938	51	
2 Les Lettres d'Amour	1256	455	1711
3 L'Oasis dans la Tourmente	208	1311	1519
4 Gens qui passent	1263	236	1499
5 Marguerite et ses Soldats	451	982	1433
6 Gilberte de Courgenay	532	806	1338
7 Une Femme disparaît	—	1183	1183
8 Le Portier d'Hôtel	872	—	872
9 Fusilier Wipf	301	334	635
10 Brigadier Studer	549	49	598

Films étrangers:	Suisse		Total
1 Nuits d'Argentine	769	683	
2 Le Pont de Waterloo	951	454	1405
3 Des Hommes sont nés	621	513	1134
4 Rebecca	511	554	1065
5 En avant la Musique	608	287	895
6 Arènes sanglantes	—	624	624
7 Les Hauts de Hurlevent	163	374	537
8 Cœurs brûlés	316	201	517
9 La Fièvre du Pétrole	334	141	475
10 Le Signe de Zorro	326	147	473

Ce scrutin est très réjouissant, car il reflète le bon goût et le discernement des spectateurs suisses. A côté des films populaires qui plaisent à tout public, il y a beaucoup de productions de grande classe qui s'adressent plutôt à une élite. D'autre part, il révèle les divergences entre la Suisse Romande et la Suisse Alémanique, mais qui en partie sont dues aux différences des langues et aussi des programmes. Les avis concordent pour les meilleurs acteurs suisses — Annemarie Blanc, Lillian Hermann, Paul Hubschmid et Heinrich Gretler — et de même pour les acteurs étrangers, Spencer Tracy, Tyrone Power et Mickey

Rooney. Mais les Romands préfèrent Danielle Darrieux, Bette Davis et Betty Grable, les Alémaniques Judy Garland, Zarah Leander et Ginger Rogers. Même divergence pour les films suisses: les Romands donnent la palme à «L'Oasis dans la Tourmente» et à «Une Femme disparaît», les Alémaniques au film historique «Landammann Stauffacher» et aux «Lettres d'Amour». A noter aussi que 18 des 20 vedettes étrangères choisies sont des Américaines, et que tous les films étrangers portent la marque d'Hollywood. Les deux sociétés de productions, dont les films et les vedettes ont réuni le plus de voix, sont la Metro et la Fox, la première avec 4 films et 8 vedettes, la seconde avec 2 films et également 8 vedettes.

La nouvelle direction du cinéma français

De nouvelles dispositions législatives ont modifié, une fois de plus, l'organisation administrative du cinéma français, dirigé désormais par un comité formé de trois cinéastes connus. D'autre part, les Services du Cinéma ont été réorganisés et placés sous l'autorité directe du chef du gouvernement.

Vu l'importance de ces décisions, nous reproduisons ici les textes de lois respectifs parus dans le Journal Officiel:

Décret

relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français,

Sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle,

Vu le décret du 2 décembre 1940 portant création du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique,

Décrétons:

Art. 1er. — L'emploi de directeur responsable du Comité d'organisation de l'Industrie cinématographique institué par le décret du 2 décembre 1940 est supprimé. Ses attributions sont transférées à un Comité de direction de trois ou cinq membres désignés dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 16 août 1940.

Art. 2. — Le nombre des membres de la Commission consultative prévue par l'article 1er du décret précité du 2 décembre 1940 est porté à vingt-cinq.

Chacune des sous-commissions qui composent la Commission consultative désigne parmi ses membres un président. Cette désignation est soumise à l'agrément du ministre secrétaire d'Etat à l'Information.

Art. 3. — Le Comité de direction désigne, avec l'agrément du ministre secrétaire d'Etat à l'Information un secrétaire

général chargé, sous la responsabilité dudit Comité de prendre toutes les mesures de coordination et d'exécution propres à assurer l'accomplissement de la mission du Comité.

Le statut du secrétaire général sera fixé par le Comité de direction et soumis à l'approbation du ministre secrétaire d'Etat à l'Information.

Art. 4. — L'article 5 du décret du 2 décembre 1940 est abrogé.

Art. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 6. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'Information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 25 mai 1942.

Décret

portant nomination de membres du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français,

Sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle,

Vu le décret du 2 décembre 1940 portant création d'un Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique;

Vu le décret du 25 mai 1942 modifiant le décret du 2 décembre 1940.

Décrétons:

Art. 1er. — Sont nommés membres du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique: MM. Roger Richebé, Albert Trarieux et Marcel Achard.

Art. 2. — Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy le 25 mai 1942.

Loi

portant création de la Direction Générale du Cinéma.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français,

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Le service du cinéma prévu par l'article 2 de la loi n° 476 du 11 avril 1942 et rattaché par la loi n° 542 du 12 mai 1942 au Secrétariat d'Etat à l'information, est transformé en une direction générale du cinéma placée sous l'autorité directe du Ministre secrétaire à l'information.

Nouvelles d'Allemagne

La fréquentation des cinémas.

Contrairement à toutes les prévisions, la guerre n'a pas provoqué une diminution, mais plutôt une augmentation du nombre des spectateurs. Tout comme dans les autres pays belligérants, les cinémas en Allemagne font aujourd'hui de brillantes affaires. Si en 1938 on comptait environ 450 millions de spectateurs, il y en avait (d'après les statistiques officielles) 843 millions en 1940, non compris les 60 millions qui assistaient aux représentations cinématographiques du parti national-socialiste et de l'armée. Cet accroissement n'est dû que partiellement à l'agrandissement du territoire allemand, comme le prouvent les chiffres des diverses villes, progressant à Berlin de 67,5 à 90,2 millions, à Hambourg de 23,5 à 30,7, à Cologne de 10 à 15,4, à Munich de 9,9 à 14,4 et à Leipzig de 9,4 à 14,2 millions. Dans certaines villes, l'augmentation était de 50 % et même davantage. Les rapports de 1941 ne sont pas moins favorables et indiquent pour Munich par exemple une nouvelle augmentation, à 15,7 millions.

La cause de ce succès est, paraît-il, l'intérêt qu'on porte aux actualités de guerre, notamment lors des grandes offensives ; ainsi on a enregistré en été de 1940, au moment de la campagne de France, la plus forte fréquentation de toute l'année. Mais certains films spectaculaires ont aussi remporté de grands succès, tel le « Wunschkonzert » qui a été vu par 23 millions de personnes et dont la location a rapporté plus de 7 millions de marks.

(Informations de J. H. Lippuner.)

Nouvelles productions.

Les sociétés cinématographiques allemandes produisent actuellement toute une série de films d'envergure. La Terra est toujours occupée avec ses films biographiques « Rembrandt » et « Schlüter », évoquant la vie et les œuvres du Maître de la peinture et du grand architecte, incarnés par Ewald Balsler et Heinrich George.

Art. 2. — La direction générale du cinéma est chargée d'encourager, de coordonner, d'orienter et de contrôler la production et la diffusion du film français.

Elle prépare toutes les mesures d'organisation se rapportant à l'industrie du cinéma et en surveille l'application.

Art. 3. — Un décret fixera les modalités d'application de la présente loi.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au « Journal Officiel » et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy le 30 mai 1942.

de l'action se déroule à l'Exposition Universelle de Paris. Parmi les grandes productions figure aussi « Die Sinfonie des Lebens », film musical avec Harry Baur portraiturant l'organiste d'un village qui devient un grand compositeur.

Un autre groupe de films comprend des drames policiers et des histoires sentimentales. « Dr. Crippen an Bord », par exemple, rappelle un cas criminel célèbre en 1928, tandis que le « Ochsenkrieg » s'inspire d'un roman d'amour de Ganghofer. A Budapest, Geza de Bolvary tourne lui aussi un film sentimental, intitulé « Die heimliche Gräfin ».

Enfin, il y aura de nombreux films gais tels que cette « Liebeskomödie » avec Magda Schneider, Lizzi Waldmüller et Theo Linggen, qui marque le début de la nouvelle société Berlin-Film, et « Münchhausen » avec Hans Albers dans le rôle du chevalier fantasque. A Munich et à Prague, la Bavaria tourne plusieurs films avec Hans Moser, Willy Fritsch et Brigitte Horney, qui promettent d'être divertissants.

(Informations de notre correspondant berlinois H. K.)

Prix et Productions en Suède

(De notre correspondant particulier.)

Des « Oscar » suédois.

Un grand journal de Stockholm a fait sienne l'idée de l'Académie d'Hollywood, de récompenser les meilleurs cinéastes du pays. L'« Oscar » suédois, modelé par un sculpteur réputé, représente Charlie Chaplin tel que nous le connaissons dans ses films.

Le prix de la meilleure production a été accordé à la société Europa-Film, qui nous a donné les deux films historiques « Schnapphähne » et « Lasse-Maja » ainsi que « Le Cas Ingegerd Bremssen ». Le film d'aviation « Première Division » a été reconnu comme meilleur ; il avait aussi réuni le plus de suffrages lors du referendum annuel des critiques suédois. Le prix du metteur en scène a été attribué à Hasse Ekman, réalisateur de ce film, et ceux de la meilleure actrice et du meilleur acteur à Karin Ekelund et Victor Sjöström.

La distribution de ces prix fut l'événement de l'assemblée générale des directeurs de cinémas. Pour stimuler la production nationale, une dizaine de prix seront distribués chaque année et toujours à la même occasion. La réunion, jouissait d'ailleurs d'une participation extrêmement nombreuse, en raison certes de l'importance des questions à discuter. Les directeurs devaient approuver la proposition d'augmenter les prix d'entrée qui sont fixés désormais à 1,50 couronne au minimum. De plus, il leur fallait examiner la situation du marché suédois. Il semble

qu'en général, on a été très satisfait de la dernière saison et qu'on attend la prochaine avec un certain optimisme. Le manque de films français a peu d'influence de même que l'accroissement des importations allemandes qui en est résulté ; quant aux actualités allemandes, elles rencontrent une forte opposition dans le pays. L'optimisme des directeurs se fonde sur la promesse des distributeurs américains d'approvisionner largement le marché suédois, comme auparavant, malgré la décision de la Chambre Internationale du Cinéma qui, comme on se le rappelle, voulait exclure les productions américaines du continent européen.

Très discutée est une autre affaire « internationale » : le « paragraphe aryen ». Quelques sociétés ont refusé des engagements à certains acteurs qui ont dû prouver leur origine aryenne. Cet incident a donné lieu à une vive polémique de la presse, soulignant que seule l'Allemagne est intéressée et que là justement les films suédois ne peuvent être vendus en raison du clearing.

Les difficultés d'exportation n'empêchent point les producteurs de tourner autant de films qu'avant et même davantage. On profite de l'engouement actuel et on annonce pour la saison prochaine pas moins de 50 nouvelles productions. Mais il est frappant de voir combien le nombre de comédies a baissé. Les nouveaux projets, très ambitieux, très sérieux et souvent d'un caractère très national, promettent une amélioration sensible du niveau. La « Svensk-